## L'ajournement

Le ministre a chargé ses fonctionnaires d'entreprendre, avec la coopération des provinces, tous les travaux préliminaires nécessaires afin qu'une entente puisse être signée dès que les élections auront eu lieu aux États-Unis ou qu'un président américain sera prêt à conclure un tel accord.

Si je puis me permettre de dire quelques mots à propos de la situation au Canada en ce qui concerne la réduction des émissions d'acide dans notre pays, je signale qu'un comité fédéral-provincial chargé d'étudier les moyens de contrôle a déjà commencé à élaborer, à mettre au point et à évaluer diverses politiques à cet égard. Les travaux préliminaires seront terminés au printemps et le gouvernement a l'intention de demander aux provinces d'exercer la surveillance nécessaire.

(2225)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps est écoulé.

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE SI LE MINISTRE ENQUÊTERA SUR LA SUSPENSION DE CERTAINES PRESTATIONS

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, le vendredi 2 novembre j'invoquais l'article 43 du Règlement pour demander une enquête urgente dans le problème des travailleurs agricoles saisonniers devenus chômeurs de la région économique dite Madawaska, région qui comprend effectivement les trois comtés provinciaux de Madawaska, Victoria et Carleton, dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick.

Ma motion visait à demander au ministre d'enquêter et d'envoyer sur place un ou des hauts fonctionnaires pour en faire rapport dans les plus brefs délais. Antérieurement à ma motion à la Chambre des communes, je faisais parvenir une lettre urgente au ministre le lundi 29 octobre, lettre dans laquelle je relatais les manifestations et le climat de tension entourant ces incidents chez les prestataires comme chez les fonctionnaires. Je n'ai toujours pas reçu de réponse à cette lettre, et je n'accepte pas les réponses données plus tard à la Chambre par le ministre comme satisfaisantes.

Le vendredi 2 novembre, toujours, je suis revenu à la charge à la période des questions orales pour demander au ministre quand il avait l'intention d'examiner les réclamations des travailleurs saisonniers privés de prestations pour lesquelles plusieurs d'entre eux croyaient avoir travaillé tout au cours du printemps à la plantation d'arbres pour les sociétés forestières du Nouveau-Brunswick, à l'été aux récoltes de brocoli pour certains transformateurs du Nouveau-Brunswick toujours, et d'autres aux récoltes de concombres, de tomates et de tabac dans les régions du Sud de l'Ontario. Le ministre me répondit qu'il surveillait cette situation.

Il a dit que la situation était difficile à évaluer et il avoua au cours de sa réponse déceler certains cas d'injustice dans l'application des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Et le ministre, du même souffle, s'est engagé à étudier la situation pour voir s'il pouvait apporter quelque secours. Le ministre enfin, à une question supplémentaire que je lui adressais, répondit que la solution à long terme de ce problème consiste à donner de l'emploi à ceux qui touchent de l'assurance-chômage. J'admire les intentions du ministre et j'appuierai volon-

tiers tout effort sincère, toute initiative sérieuse qu'il voudra lancer pour ce faire.

J'ai rencontré le 5 novembre un groupe de ces chômeurs et leur porte-parole pour expliquer la loi et les recours et possibilités d'appel en vertu de la loi. Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec le directeur du centre d'emploi et les fonctionnaires de l'assurance-chômage de la région. Tous s'attendent à une directive d'en haut, du ministre ou de ses hauts fonctionnaires, mais la réponse tarde toujours à venir et la situation ne s'est guère améliorée, les manifestations continuent et elles sont devenues agitées ou bruyantes au point qu'il est devenu difficile pour la police de les contenir.

Le ministre n'est pas seulement responsable de la saine administration du régime d'assurance-chômage, il a aussi l'obligation de présenter à la Chambre des communes toute modification ou changement qui rendrait le régime d'assurance-chômage plus juste, plus humain et plus facile à administrer. Et je l'exhorte à bouger dans ce sens, et vite. Il aura certes mon appui s'il le fait, de même que j'ai toujours réagi énergiquement contre toutes les propositions exagérées et parfois insensées que nous avaient présentées les prédécesseurs du ministre.

Depuis bientôt 12 ans que je suis député, je puis l'assurer d'avance que je lui accorderai ma plus entière collaboration pour rendre plus humain le régime actuel. Je ne suis pas du tout intéressé à faire de la petite politique partisane sur le dos des travailleurs. Ce qui me chagrine surtout et ce qui m'enrage parfois, c'est d'entendre encore parfois en sourdine certains députés ou d'autres personnes des régions économiquement fortes comme le Sud de l'Ontario insinuer que les citoyens de la région atlantique sont paresseux, qu'ils ne veulent pas travailler et qu'on devrait les priver de toutes les prestations d'assurance-chômage pour les forcer au travail. C'est un écho qui nous arrive encore parfois des régions riches du pays.

Le ministre oserait-il suggérer que les quelque 250 familles de Madawaska et de Victoria qui se sont rendues, hommes, femmes et enfants, faire la récolte de légumes dans le Sud de l'Ontario, que ce sont des paresseux? Que d'avoir travaillé 10 heures, 12 heures et 13 heures et plus chaque jour depuis le début de juillet jusqu'au mois d'octobre, bien souvent aux dépens de la scolarité des enfants, dans les champs de l'Ontario, que c'est de la paresse cela? Ces gens étaient en vacances dans le Sud de l'Ontario, et s'ils avaient eu du travail au Nouveau-Brunswick, croit-on qu'ils seraient allés en Ontario? Allons donc! Il est temps de passer à l'action, et une des actions possibles consisterait à enlever de la région économique Madawaska, le comté de Carleton, qui cause une distorsion sérieuse à la situation de l'embauche et au vrai tableau du chômage dans Madawaska-Victoria. Les travailleurs saisonniers n'ont pu obtenir cette année autant de semaines de travail que l'an dernier, et ils sont conséquemment exclus du régime de prestations pour aucune faute personnelle de leur part. L'hiver approche. En fait, le froid est déjà arrivé dans ma région du Nouveau-Brunswick, et il faut secourir les travailleurs et les familles des travailleurs qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage. Il faut aussi, si l'on veut, de vaillants travailleurs de Madawaska et de Victoria pour les récoltes en Ontario l'été prochain. Il faut agir sur-le-champ et corriger les injustices du système.